

GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE

Direction Capitainerie Sécurité Sûreté
Capitainerie Ouest

AVIS A NOS CLIENTS, PARTENAIRES ET USAGERS N°02/21 Bassins Ouest

Port de Bouc, le 6 janvier 2021

**Objet : Circulation passerelles Môle 1 et Môle 2 LAVERA / Annule et remplace
ACPU 93-20**

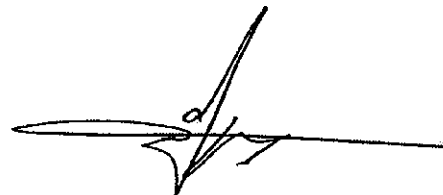
Réf. : FM/SG – Avis Usagers 02/21.doc

Compte tenu des échanges techniques entre l'ingénierie du GPMM et le prestataire missionné par le GPMM concernant les passerelles des môles 1 & 2, il est nécessaire de préciser de nouvelles limites d'emploi des passerelles de ces deux môles à LAVERA, ces dispositions sont applicables dès réception de l'ACPU :

- **Passerelles routières d'accès au Môle 1 :**
 - Circulation interdite à tout véhicule, limitée à une circulation piétonne avec « colis à main », l'utilisation de transpalettes et autres chariots est également interdite.
- **Passerelles routières d'accès au Môle 2 :**
 - Circulation routière et piétonne en exploitation limitée à 3,5 t par passerelle.
 - Dérogation pour la circulation d'engins d'intervention des services de secours ne dépassant pas 26 t et uniquement en cas d'incident sur le Môle 2.
- Pour les **appontements et piles** des môles 1 & 2 : pas de restriction en limite de charge par rapport aux caractéristiques initiales des ouvrages.

Des actions sont en cours pour revenir, dans les meilleurs délais possibles, à des conditions d'exploitations moins contraignantes. Les informations vous seront transmises par Avis aux Clients, Partenaires et Usagers ».

Le Chef du Département Capitainerie Ouest



Franck Meyronin